C.R.I.C. N° 88 (2020-2021)
3e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission du budget et des infrastructures sportives

Lundi 14 décembre 2020

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance.....1

Projets et propositions.....1

Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 354 (2020-2021) N° 1) ;

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 355 (2020-2021) N° 1 à 1ter).....1

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, Mme Goffinet, MM. Beugnies, Wahl, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....1

Reprise de la séance.....7

Projets et propositions.....7

Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 354 (2020-2021) N° 1) ;

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 355 (2020-2021) N° 1 à 1ter)

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....7

Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 354 (2020-2021) N° 1).....9

Examen et vote des articles

Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango.....9

Vote sur l'ensemble.....10

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 355 (2020-2021) N° 1 à 1ter).....10

Examen et vote des articles

Intervenants : M. le Président, Mme Kapompole, M. Mugemangango, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, M. Hazée.....10

Vote sur l'ensemble.....13

Confiance au président et au rapporteur.....13

Liste des intervenants.....14

Abréviations courantes.....15

COMMISSION DU BUDGET ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Présidence de M. Collin, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 10 heures.

M. le Président. – La séance est ouverte.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021 (DOC. 354 (2020-2021) N° 1)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021 (DOC. 355 (2020-2021) N° 1 À 1*TER*)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 354 (2020-2021) N° 1) ;
- du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 355 (2020-2021) N° 1 à 1*ter*).

M. Cornillie a déjà été désigné en qualité de rapporteur.

Discussion générale
(Suite)

M. le Président. – Je vous souhaite déjà une belle semaine.

Nous allons reprendre nos travaux concernant le projet de décret concernant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021 et le projet de décret concernant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021.

Je vous propose de poursuivre la discussion générale.

Nous avons acté la demande du groupe cdH d'entendre Mme Valérie De Bue.

Je propose, pour être pragmatique, de donner la parole à M. François Desquesnes, Chef de groupe cdH.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Chers collègues, nous avons, au niveau du groupe cdH, souhaité pouvoir poser des questions plus approfondies à Mme la Ministre suite à la commission de jeudi dernier à laquelle ma collègue, Mme Goffinet, a eu l'occasion de participer.

Nos questions vont tourner autour de deux sujets principaux : d'une part, le budget de l'AViQ en ce qui concerne les allocations familiales et, d'autre part, le Fonds de sécurité routière.

Je laisse à ma collègue, Mme Goffinet, le temps de s'installer pour ce qui concerne l'aspect Fonds de sécurité routière.

Je vais directement embrayer pour rappeler ce qu'elle a dit en commission et ce que nous n'avons pas encore eu comme réponse.

Nous le savons tous, la Cour des comptes a remis son rapport sur les dépenses liées aux allocations familiales de 2021 et elle a identifié une insuffisance en crédits de liquidation de 22 millions d'euros.

Il y a eu une réponse technique et une promesse politique de la ministre de venir compléter le trou budgétaire à l'occasion d'un feuilleton d'ajustement, mais votons le budget initial et nous du mal à comprendre que les chiffres corrects ne figurent pas au budget initial, auquel on doit rajouter 3,9 millions d'euros en matière d'indexation qui concernent le mois de décembre, soit une insuffisance de crédits de liquidation de quasiment 26 millions d'euros.

Pour être plus rigoureux encore – mais on ne va pas s'appesantir sur ces éléments –, la Cour des comptes, dans son rapport, à la page 71, estimait que les crédits de liquidation de l'Agence étaient sous-évalués de 37 millions d'euros.

Par rapport aux éléments, j'entends que la ministre reconnaît qu'il y a une erreur. Il n'y a donc pas de contestation sur le que c'est une erreur et que ces 22 millions d'euros plus les 3,9 millions d'euros d'indexation ne figurent pas au budget des dépenses, et

donc dans la dotation allouée par la Région wallonne à l'AViQ.

Cela nous pose plusieurs problèmes, mais je voudrais peut-être d'abord comprendre comment on en est arrivé là. D'où vient l'erreur de calcul ?

D'autant que, toujours à lire ce que nous dit la Cour des comptes, en bas de page 70 : « Au total, l'Agence estime les dépenses relatives aux allocations familiales à 2 365 900 000 euros en crédits d'engagement et de liquidation ». Dès lors, l'Agence elle-même a estimé sur base de ses propres modèles que c'est la somme qui devait être dûment inscrite au budget wallon.

À un moment donné – Madame la Ministre, vous avez dit « une erreur » –, quelqu'un qui a dû faire le choix de retirer 22 millions d'euros ; pas en crédits d'engagement – ceux-là sont putatifs –, mais en crédits de liquidation. Il y a donc quelqu'un qui a décidé de faire cette erreur. Est-ce de façon consciente ou inconsciente ?

J'imagine que l'on ne supprime pas 22 millions d'euros d'un trait de plume. On aimerait comprendre d'où vient cette erreur ou cette modification dans les prévisions des allocations familiales, d'autant que, Madame la Ministre, vous avez vous-même reconnu que c'était une erreur et qu'elle devait être corrigée.

D'une façon générale, au niveau du fonctionnement de l'AViQ, il y a un conseil de monitoring financier et budgétaire. Il nous semble que le cabinet de Mme la Ministre participe généralement à ces informations. On voudrait comprendre où l'on a décidé de changer les chiffres.

Le ministre du Budget participe-t-il également à ce comité de monitoring ? Pas vous directement, Monsieur Crucke, je vous rassure, mais votre cabinet. Avez-vous validé cette diminution de 22 millions d'euros ?

Comment comprendre cette erreur qui s'est passée sous les yeux d'un comité de monitoring dont c'est le job de faire ce travail ? C'est un élément important.

Après, on aura peut-être des discussions techniques, mais on aimerait d'abord comprendre ce qu'il en est au niveau de cette erreur et la façon dont elle a été implémentée dans les décisions budgétaires, d'autant que – je le souligne – c'est le modèle de l'AViQ lui-même qui amenait à ce chiffre.

Monsieur le Président, puisqu'il y a des questions également sur le Fonds de sécurité routière, je ne sais pas si vous préférez que l'on vide la question des allocations familiales.

M. le Président. – Je préfère que vous alliez jusqu'au bout de votre intervention, je ferai ensuite le tour des parlementaires et puis Mme la Ministre répondra, sachant qu'elle a les deux problèmes distincts.

M. Desquesnes (cdH). – Voilà nos questions pour les allocations familiales à ce stade-ci du débat.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Monsieur le Président, Madame et Monsieur les Ministres, nous avons une question supplémentaire suite au débat que nous avons eu sur le Fonds de la sécurité routière.

Quand on analyse les perceptions et les estimations des recettes à travers le temps, une évolution nous pose question pour l'avenir.

Tout d'abord, en 2017, nous avions un montant de 22 500 milliers d'euros. En 2018, nous sommes passés à 2 40 milliers d'euros. En 2019, nous arrivons, in fine, à 5 788 milliers d'euros.

En 2020, lorsque Mme la Ministre a exposé les montants, elle a évoqué qu'était repris un montant pour 2020 de 17 813 milliers d'euros, un montant qui avait été inscrit dans le cadre de l'élaboration du budget 2020. Lors de l'ajustement budgétaire, ce montant estimé a été revu à la baisse puisqu'il est passé à zéro euro.

Sur base des perceptions de 2018, de 2019 et de l'estimation finale de 2020, on s'interroge sur le calcul de la recette de 20 millions d'euros en 2021.

La justification évoque que ce montant a été donné par le Fédéral. Néanmoins, on voit que, dans le passé, les montants déjà inscrits pour 2020 n'étaient pas corrects.

Comment va-t-on, avec ces recettes sans doute surestimées, faire face à l'ensemble des dépenses prévues sur le fonds de dépenses ?

Je peux vous en citer quelques-unes :
- l'amélioration et une aide aux stations de contrôle technique ;
- l'homologation des véhicules ;
- l'organisation de formations ;
- les subventions aux gouverneurs de province pour le fonctionnement des cellules de sécurité routière.

Il y a un programme important qui, certes, est nécessaire, mais on se pose la question de comment toutes ces dépenses seront dès lors financées. Si ces dépenses sont financées par crédits ordinaires, cela veut dire que la ministre risque de devoir renoncer à d'autres dépenses. Si tel est le cas, je voudrais savoir lesquelles. Certaines de ces dépenses sont-elles simplement et purement abandonnées ?

Voici les principales questions.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Président, je serai bref. J'ai deux questions pour Mme la Ministre.

Tout d'abord, sur les allocations familiales, nos collègues du cdH ont soulevé un manque de financement de 26 millions d'euros, sans compter l'indexation qui tombera en novembre de l'année prochaine.

Vous dites, dans un article de presse paru ce matin, qu'il s'agit d'une erreur qui sera réparée rapidement au prochain ajustement budgétaire. Une erreur de 26 millions d'euros, cela nous semble assez problématique. J'aurai la même question que mon collègue : comment cette erreur a-t-elle pu se produire ?

Vous dites que celle-ci sera corrigée lors de l'ajustement. Quelle certitude pouvons-nous avoir à ce propos ?

Un autre point sur lequel j'aimerais vous entendre, c'est au niveau des efforts budgétaires qui seront demandés par l'administration.

Lors de la discussion que l'on a pu avoir en Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal sur le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, on s'est aperçu que toute une série de réductions budgétaires sont effectuées, dont 2,2 millions d'euros pour le SPW cité.

Pouvez-vous nous dire à combien s'élève cet effort budgétaire au niveau de l'administration régionale ?

Lors de la présentation générale, il y a plus d'un mois, le ministre du Budget parlait de 45 millions d'euros. Est-ce correct ?

Des suppressions d'emplois auront-elles lieu ? Sinon, de quelle façon finalement seront réalisées ces économies ?

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). – Monsieur le Président, je voudrais d'abord essayer de comprendre. Lorsqu'on fait usage de cette faculté – effectivement prévue dans le règlement – de rappeler un ministre, il faut que ce soit pour des raisons sérieuses et graves, et parce que le ministre n'a pas apporté des réponses lors de l'examen en commission spécialisée.

Nous avons été plus longtemps dans l'opposition que votre parti, Monsieur le Président. Nous avons très rarement utilisé cette faculté et, lorsque nous l'avons utilisée, c'est parce qu'il y avait des renseignements ou des informations que le ministre n'avait pas été en mesure de nous apporter.

L'année dernière, à la demande du cdH, a été rappelé – à sa grande surprise, d'ailleurs – le ministre-président. On ne sait pas très bien pourquoi, et cela reste une énigme.

Aujourd'hui, j'entends l'intervention de Mme Goffinet, j'entends l'intervention de M. Desquesnes et j'entends l'intervention du PTB ; mais ce ne sont pas eux les auteurs de la demande d'entendre la ministre.

Quelles sont aujourd'hui les questions posées auxquelles il n'a pas été répondu lors de l'examen des compétences budgétaires de la ministre en commission spécialisée ?

Je n'étais pas en commission, mais j'ai quand même suivi ; et l'on me rapporte ce qui a pu être dit. La ministre a répondu à l'infini, parfois aux mêmes questions systématiques reposées et re-reposées, et a apporté les réponses. Ici, ce que fait le cdH, c'est purement et simplement un abus du règlement.

Je tiens à le dénoncer parce que nous sommes, en outre, dans une période que l'on sait difficile pour les membres du Gouvernement. C'est inadéquat, ce n'est pas intelligent, c'est à la limite du populisme lorsque je lis ou lorsque j'entends : « Attention, on ne saura pas payer les allocations familiales ». La ministre a donné tous ses apaisements.

Le problème, l'erreur, elle l'a dit. Que veut-on de plus comme information ? On est déjà là dans la théorie du complot : « Avez-vous participé à ceci ou à cela ? » Qu'est-ce que cela ?

Je suis vraiment choqué par ce type d'attitude. Ce n'est pas digne. Il faut limiter cette possibilité de rappeler un ministre lorsqu'il y a véritablement un problème auquel le ministre n'a pas répondu.

On ne rappelle pas un ministre parce que les réponses qu'il a apportées n'ont pas satisfait ou, en tout cas, n'ont pas satisfait l'opinion de celui qui questionne à partir du moment où la ou le ministre rappelé a donné, en commission ad hoc, les explications voulues et a répondu à toutes les questions.

Tous les groupes de la majorité ont par ailleurs reconnu dans cette commission que, à un moment donné, on commençait à exagérer sur les bancs de l'opposition en ce qui concerne le dépôt des questions.

Je voulais faire ce commentaire. Je ne vais pas entrer dans le fond du débat, car il a déjà eu lieu.

Il n'y avait strictement aucune raison de rappeler la ministre.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Je vais répondre aux questions qui me sont posées.

Au sujet des allocations familiales, comme je l'ai dit à plusieurs reprises en cours de commission, à la fois lors de la présentation du rapport de la Cour des comptes, lors de la discussion générale et aussi lors de la discussion au niveau du budget proprement dit, j'ai dit que je partage le constat de la Cour des comptes qui ne remet nullement en question le paiement des allocations familiales dont le budget s'élève à plus de 2,3 milliards d'euros.

Premièrement, l'article 202 du décret budgétaire – je parle bien du décret budgétaire – permet d'aller en négatif sur les allocations budgétaires.

Deuxièmement, il y a un sous-consommé chronique au niveau de l'AViQ de 40 millions d'euros en 2019 et de 27 millions d'euros en 2018. L'équilibre structurel du budget total de la Région n'est pas remis en question.

Troisièmement, le chiffre de l'AViQ qui établit les prévisions contient deux provisions de sécurité.

Quatrièmement, une clause de rendez-vous a déjà été prise à l'ajustement, comme c'est systématiquement le cas en matière d'allocations familiales : il y a chaque fois une révision des budgets au niveau de l'ajustement.

Je peux encore une fois vous affirmer en toute sécurité qu'il n'y aura aucun problème pour le paiement des allocations familiales. Tenter de faire croire le contraire, comme vous l'avez fait dans l'article de presse ce matin, relève de l'indécence.

Concernant les questions sur le Fonds de sécurité routière, on me dit qu'il s'agit du Fonds de sécurité routière. Or, Mme Goffinet parle du Fonds des infractions routières. Là aussi, je renvoie au débat en commission où l'on a clairement détaillé toutes les actions qui relèvent du Fonds de sécurité routière dont le budget s'élève à 5 millions d'euros. J'ai détaillé toutes les actions qui seront menées en 2021.

Pour le Fonds des infractions routières, où vous épinglez les 20 millions d'euros, j'ai répondu plusieurs fois que ces 20 millions d'euros, ces recettes, qui viennent du Fédéral, ont été confirmés par le niveau fédéral et je n'ai donc rien de plus à ajouter.

Monsieur Beugnies, vous nous renvoyez à des débats qui ont lieu dans une autre commission. Je peux vous dire que, au niveau de la fonction publique, nous avons très longuement examiné le budget. Il n'y a pas d'économies qui seront faites sur le dos de l'emploi et cela n'a pas du tout été l'objet des débats. Je peux vous assurer que nous travaillons beaucoup avec le ministre du Budget sur le budget base zéro et qu'il y aura là tout un aspect accompagnement des ressources humaines avec la volonté d'accompagner le changement au niveau du SPW.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Je remercie ma collègue, Mme la Ministre De Bue, pour les explications données qui sont parfaitement en phase avec ce que nous disposons également comme information.

D'abord, pour rassurer par rapport aux allocations familiales, celles-ci seront quoi qu'il arrive payées, conformément à ce qui doit être payé. Je ne veux pas qu'il y ait le moindre doute possible.

S'il y a bien une matière plus que d'autres qui se prête à l'ajustement, ce sont les allocations familiales. Je croyais que le cdH en était conscient.

C'est vrai que la mémoire a cette faculté parfois de partir assez vite. C'est comme cela, c'est la vie. On a une tendance à rejeter les mauvais souvenirs pour ne garder que les bons.

Je voudrais vous rappeler deux étapes. Entre 2015 et 2019, vous étiez à la manette au Gouvernement dans les allocations familiales.

En 2015 – rendons à César ce qui appartient à César –, les allocations familiales, c'est notre ex-collègue, mais toujours collègue même s'il est au Fédéral, Maxime Prévot, qui portait la réforme. L'erreur avait été de 75 millions d'euros. J'ai des amis, qui sont avec moi dans la majorité, qui ont eu cette gentillesse de me ramener le document que Maxime Prévot avait lui-même soumis au Gouvernement et dans lequel il reconnaissait qu'il avait oublié d'intégrer les frais de gestion de 2015.

En 2019, nous étions ensemble au Gouvernement. Une période heureuse, diront certains, et d'autres ont des souvenirs un peu différents. C'est comme cela. Chacun apprécie la vie. Par contre, je me souviens bien que l'on parlait d'un dérapage de 150 millions d'euros. Mme Greoli avait dû se défendre bec et ongles devant les télévisions. J'étais venu, comme toujours en solidarité gouvernementale, en disant : « Regardons comme nous pouvons réparer cela ».

Je tiens à disposition, si vous le souhaitez, un courrier de trois pages qui m'a été adressé. En avril, après examen des données 2018 à sa disposition, à savoir l'exécution du budget 2018, l'Agence revoyait ses estimations pour l'année 2019 d'environ 75 millions d'euros ; variation que je qualifierais de purement mécanique. Elle était donc accusée d'avoir oublié 150 millions d'euros et, directement, elle a dit que c'est purement mécanique.

Vous n'avez pas abordé le sujet, et je reconnais bien là votre connaissance du métier. On sait bien que, par rapport au complément, ce poste – plus que d'autres – est appelé à varier.

Quand il y a erreur, il faut le reconnaître. Il y a eu erreur et cela a été reconnu. On ne va pas tourner autour du pot. C'est pour cette raison que je veux être rassurant sur le paiement des allocations familiales.

L'ajustement pourrait peut-être intervenir dans l'autre sens et peut-être que l'on devrait inscrire moins quand je vois ce qui s'est passé durant les années précédentes. Restons donc cohérents et corrects.

Je ne veux pas aller au-delà si ce n'est, au besoin encore, pour vous rassurer encore plus. On ne peut pas être plus aimable avec l'opposition. C'est peut-être un peu grâce à nous, c'est-à-dire que nous avons convenu de mensualiser en termes de liquidation. Cela signifie que, avant d'arriver au pour cent dont on parle ici, ce sera le mois de décembre. Entre-temps, nous aurons largement réglé le problème puisque la marge sur les allocations familiales est de 2,5 %, grosso modo, par an.

Cela peut aller dans un sens comme dans l'autre. Je veux rester tout à fait correct par rapport à cela.

Enfin – vous n'avez pas alourdi le propos, et je ne vais pas le faire non plus –, sur le solde budgétaire à corriger, vous avez un collaborateur derrière vous que j'apprécie d'ailleurs beaucoup, et il le sait, même si l'on ne pense pas toujours la même chose.

Ce pourrait aussi être un élément intéressant à savoir pour ceux qui ne sont pas en Commission du budget, mais j'ai rappelé que même en Commission du budget nous avons, par rapport au poste indexation globale, prévu deux mois. Selon les estimations, on serait à un mois.

Vous êtes meilleur calculateur que moi, Monsieur Desquesnes, et sans doute que vous pourrez rapidement faire l'addition en disant : « Voilà encore un *buffer* supplémentaire dans le budget » si vous voulez que j'ajoute encore un autre *buffer* que l'on n'a pas inscrit et sur lequel il y a eu un accord européen.

Nous n'avons pas, au Gouvernement, dans notre prudence, sagesse et intelligence, inscrit les recettes liées aux accords européens en nous disant : « Il n'y a toujours pas d'accord ». « *Pas op !* », comme diraient mes amis du nord. On ne l'a donc pas inscrit.

Si l'on avait dû les inscrire, on était entre 600 millions et 1 milliard d'euros. Imaginez-vous par rapport à l'équilibre ? Non seulement on revenait en équilibre et vous nous auriez dit alors : « Farce et attrape, Crucke, on vous connaît ». Non, nous n'avons pas fait cela. On aurait peut-être fait cela avant, mais ici on ne l'a pas fait. La prudence était celle-là. On a donc encore un *buffer* en attente.

Je ne dis pas cela pour que ma collègue vienne avec une augmentation des allocations familiales éventuelles. Il faut quand même être de bons comptes aussi. L'argent ne grandit pas sur le dos, vous le savez. Les années futures seront donc sans doute plus difficiles à gérer.

Je pense qu'il faut être correct et comprendre un peu l'agacement de mon chef de groupe. C'est comme cela, la politique. Vous savez bien comment cela fonctionne. Je ne vais pas non plus être amnésique par rapport à certains exemples que vous pourriez rappeler. « *Keep quiet* », comme diraient les Anglais, pour ne pas parler en flamand. Ce n'est qu'une erreur. Cette erreur sera totalement corrigée et totalement assumée aussi.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Je voudrais remercier Mme la Ministre et M. le Ministre du Budget d'avoir apporté des éléments, mais qui ne sont pas de nouveaux éléments de réponse, par rapport aux questions que nous adressons au Gouvernement.

Pour les fonds européens, tant mieux s'il y a un accord. Vous le savez, Monsieur le Ministre du Budget, les fonds européens, c'est pour la relance et ce n'est pas pour le budget courant de la Région wallonne. C'est vous qui nous avez expliqué et qui martelez les trois budgets, et cetera. On ne va pas parler de ces éléments ; on pourra en parler certainement jeudi lors de la plénière en débat sur ces enjeux qui sont des enjeux aussi importants. Ici, on est sur le budget, que vous avez dit « courant », de la Région wallonne, hors dépenses covid et hors relance.

Je rappelle aussi que vous parliez de *buffer* sur pas d'indexation sur un mois, et cetera. Je ne sais pas combien cela pèse dans le budget de la Région wallonne – pas des centaines de millions d'euros –, parce qu'il y a un *buffer* négatif qui existe, c'est celui de l'optimisme de la croissance sur laquelle le budget est basé. Laissons ces grands débats pour la plénière. Ils seront certainement très intéressants. Je n'ai nul doute que mon collègue, André Antoine, viendra y mettre son grain de sel.

La question que j'adressais à Mme la Ministre, c'est de comprendre comment on a pu changer un chiffre à un moment donné. Je n'ai pas eu de réponse à cela. Le montant est le bon montant en crédits d'engagement.

J'ai aussi été revoir dans le passé, Monsieur le Ministre du Budget, les différents exercices budgétaires. Jamais, en ce qui concerne le poste des allocations familiales, le montant des crédits d'engagement et le montant des crédits de liquidation n'étaient pas le même. Il y a eu des erreurs d'estimation – Famifed pour le signaler, c'est de là que venait l'origine de l'erreur, pour être correct avec… En aucun cas, il n'y a eu de distorsions entre les crédits d'engagement et les crédits de liquidation.

Ici, on a des crédits d'engagement qui collent avec l'estimation rendue par l'AViQ, mais bizarrement on en retire 22 millions d'euros, comme cela, avec un coup de baguette magique. Objectivement, ni en commission, Monsieur Wahl, ni ici, pour l'instant, je n'ai entendu de réponse. Qui a décidé à un moment donné de dire : « Sur les allocations familiales, on ne met pas « crédits d'engagement égalent crédits de liquidation », on fait - 22 millions d'euros » ? Je n'ai pas entendu de réponse aujourd'hui. C'est la Cour des comptes qui le dit, ce n'est pas moi. À un moment donné, quelqu'un a dû aller chipoter et commettre l'erreur. Je voudrais savoir comment cela s'est passé. C'est quand même légitime de demander cela.

Par ailleurs, si erreur il y a – l'erreur est humaine –, ce qui est diabolique, c'est de persévérer. Pourquoi la majorité ne vient-elle pas avec un correctif pour que l'on retrouve « crédits d'engagement égalent crédits de liquidation » ? On a une somme estimée pas l'AViQ ; c'est cette somme qui doit être mise sur la table. L'ajustement budgétaire permet de faire fluctuer les besoins en fonction de la réalité – et c'est normal –, mais ce n'est le cas ici. On a une estimation en crédits d'engagement qui est supérieure et l'on dit : « Cela va nous coûter autant », mais, pour payer, on ne met pas les montants ». C'est un problème. Je sais que vous avez des réponses techniques en disant que tout sera payé, qu'il y aura des ajustements, qu'il y a l'article 202, et cetera. Cela ne change rien du tout au débat.

À un moment donné, les parlementaires doivent voter un budget vérité en fonction des éléments que nous connaissons aujourd'hui. Ces éléments, c'est une estimation de l'AViQ, qui correspond d'ailleurs aux crédits d'engagement, mais qui ne correspond pas aux crédits de liquidation. Cela veut dire que le calcul du budget n'est pas correct.

C'est la question que nous voulons poser aujourd'hui en commission – et à laquelle je n'ai pas encore eu de réponse – : qui a décidé des 22 millions d'euros en moins en crédits de liquidation ? Pourquoi crédits d'engagement n'égalent pas crédit de liquidation ? J'aimerais bien le comprendre et voir qui a fait le choix. Est-ce pour embellir la mariée et pour dire : « Il manque quelques millions. Allez hop, on les a là et c'est bon » ? Est-ce comme cela que ça se passe ?

(Réaction de M. Wahl)

Non, on ne m'a pas répondu.

M. Wahl (MR). – Vous êtes agaçant à répondre tout le temps.

M. le Président. – Monsieur Wahl, si vous voulez bien le laisser terminer. On ne vous a pas interrompu.

M. Desquesnes (cdH). – Je n'ai pas entendu aujourd'hui d'explication crédible sur la raison de l'erreur. Qui a décidé ? Il y a bien quelqu'un. S'est-on trompé en recopiant ? J'espère que non. À un moment donné, on décide de retirer 22 millions d'euros et il faut que l'on nous l'explique.

La ministre l'a reconnu en commission, et je ne lui fais pas le grief de ne pas reconnaître cette erreur. Pourquoi le Gouvernement ne corrige-t-il pas son erreur ? Ce n'est quand même pas une petite erreur. On n'est pas à 1 million, 2 millions ou 3 millions d'euros – cela, on peut le comprendre – ou quelques centaines de milliers. On est à 22 millions d'euros ; corrigeons l'erreur alors. Que le Gouvernement dépose un amendement pour corriger cela dans le cadre du budget 2021. C'est la demande que nous formulons.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Je sais que les montants sont ceux demandés par le Fédéral, mais, tout comme en 2020, ils avaient été inscrits, et l'on sait que ce montant est déjà surestimé. Dès lors, en vue d'une surestimation, quelles sont les dépenses qui seront impactées ?

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses.

Tout d'abord, je prends bonne note qu'il n'y aura pas d'économie dans la fonction publique et je serai très attentif à ce que ce soit exactement le cas.

Par rapport aux allocations familiales, on parle ici d'erreur, mais la plus grosse erreur – et l'on en a encore la preuve ici – est la régionalisation de cette matière. On nous dit qu'il faut régionaliser pour rendre les services publics plus efficaces, mais on peut constater à nouveau que ce n'est pas du tout le cas, que ce soit au niveau de la santé ou des allocations familiales. On voit bien que la lasagne institutionnelle belge ne profite pas aux citoyens.

M. le Président. – La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). – Je ne vais pas répéter la même chose. On repose les mêmes questions et l'on peut donc répondre la même chose. Ils vont reposer les mêmes questions. Ils le font depuis le début de la semaine, depuis la première commission, et ils le feront encore jeudi. Cela ne me semble plus guère utile.

M. le Président. – Madame De Bue, souhaitez-vous intervenir puisque M. Desquesnes est revenu avec une question dans son intervention ? Non.

On considère que l'incident est clos.

Je vous remercie, Madame De Bue, et je vous souhaite une belle fin de journée.

Nous allons reprendre dans quelques instants avec M. le Ministre Crucke.

La séance est suspendue.

- *La séance est suspendue à 10 heures 38 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

- *La séance est reprise à 10 heures 40 minutes.*

M. le Président. – La séance est reprise.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021 (DOC. 354 (2020-2021) N° 1)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021 (DOC. 355 (2020-2021) N° 1 À 1*TER*)

Discussion générale
(Suite)

M. le Président. – Nous reprenons la discussion générale que nous avons ouverte le jeudi 10 décembre.

Je reviens d'abord vers les parlementaires pour voir s'il y a des demandes d'intervention complémentaires.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Monsieur le Ministre du Budget, avec mes collègues, nous avons fait le point entre nous sur les différents débats budgétaires qui ont eu lieu dans les différentes commissions. Nous relevons pas mal de points, d'ailleurs épinglés par la Cour des comptes, concernant certaines erreurs de calcul dans le budget qui est présenté.

La Cour des comptes nous dit en page 13 : « L'objectif SEC de la SOFICO est surévalué de 18,8 millions d'euros ».

La Cour des comptes rappelle, à la page 14, qu'une série d'UAP n'ont pas introduit leur budget, ce qui ne permet pas aux parlementaires d'avoir une vision complète et cohérente de la réalité des dépenses et des dotations à ces différents organismes. Nous l'avons rappelé, mes collègues et moi, dans plusieurs commissions.

À la page 16 : « L'impact SEC de Wallonie cyclable de 20 millions d'euros n'est pas prévu ».

Aux pages 35 et 36, concernant les recettes IPP, la Cour des comptes estime qu'il y a une surestimation de 10 millions d'euros et que globalement – mais ce n'est pas neuf en la matière –, notamment par rapport à la DLU, il y a une surévaluation importante des recettes. Je rappelle qu'elle était de 119 millions d'euros en 2017, de 179 millions d'euros en 2018 et encore de 58,9 millions d'euros en 2019.

Je voudrais savoir si vous avez des chiffres concernant la surévaluation des recettes IPP pour l'exercice 2020, ce qui nous fait craindre une somme supplémentaire importante de non prise en compte – de surestimation, plus exactement – des recettes.

La Cour des comptes, à la page 37, relève également le fait qu'en matière de taxe sur la circulation les prévisions de recettes sont supérieures de 40 millions d'euros aux estimations de l'administration fiscale réactualisée.

Si l'on y ajoute encore les 22 millions d'euros et les 3,9 millions d'euros de l'AViQ pour les allocations familiales, cela commence à faire un paquet de millions d'euros, Monsieur le Ministre.

Toutes ces dépenses sont pour la plupart des dépenses sur le premier budget, votre budget courant. Je ne parle des dépenses covid ni de relance, sauf peut-être pour Wallonie cyclable. Vous me préciserez. En tout cas, cela fait un paquet de millions d'euros – 130 ou 140 millions d'euros – qui nous semble non inscrit tel quel dans notre budget. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est la Cour des comptes.

Par rapport à votre trajectoire budgétaire, cela ne donne plus une perspective, même lointaine, de retour à l'équilibre.

Je voudrais vous entendre sur ces éléments qui nous semblent des éléments qui remontent de chacune des commissions. Je ne vais pas citer tous les éléments. On a un peu l'impression que, sur certains aspects, vous avez un peu masqué, caché, camouflé certains chiffres.

Celui des allocations familiales est le plus net parce que je n'ai toujours pas entendu de réponse sur les -22 millions d'euros. À un moment donné, cela donne un peu l'impression qu'il y a une main qui est repassée sur les chiffres qui avaient été préparés par les uns et par les autres pour pouvoir arriver au bon chiffre, celui qui permet de raconter une histoire : que le déficit wallon du budget courant va en diminuant.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Je remercie tout d'abord M. Desquesnes pour ses observations.

Je crois avoir répondu à tout cela. J'ai passé, non pas une partie de mon week-end, mais quelques instants durant le week-end à relire ce que les comptes rendus nous rapportent. C'est souvent très intéressant et très exhaustif. Je peux vous dire que pour à la fois l'avoir relu et en même temps avoir encore une mémoire assez fidèle – même si, l'âge aidant, cela commence à disparaître aussi, c'est bien pour cela qu'il faut des comptes rendus…

M. Desquesnes (cdH). – Si je me permets : je ne demande pas à M. le Ministre qu'il revienne dans le détail de chacun de ces éléments.

Ce qui m'interpelle, mon questionnement, c'est l'addition de ces petits arrangements – si je me permets – un peu partout qui font qu'au bout du compte la mariée est un peu embellie.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Je vous rassure, Monsieur Desquesnes, je comptais bien répondre à votre question philosophique par rapport à la mariée qui est embellie. Ne vous inquiétez, pas vous aurez une réponse.

Puisque vous repointez des chiffres, je vous dis sur les chiffres les réponses à donner et je vais vous donner deux exemples. Comme cela, on ne va pas croire que je ne fais référence qu'à des chiffres.

Nous avons, devant la Cour, reconnu que toutes les UAP n'ont pas rendu en heure et en temps leur budget. C'est un fait. Moi, généralement, les faits je ne les conteste pas. Après, on peut donner des interprétations, mais les faits sont les faits.

J'ai rappelé à la Cour, qui ne m'a pas paru chagrinée par ce que je disais, que nous venons de vivre une époque et un moment dans lesquels peu se retrouvaient début 2020 quand on pensait que les choses pourraient se dérouler différemment.

Je ne peux pas, dans ces UAP, où le travail a dû être fait parfois de manière très différente, leur reprocher de ne pas, en heure et en temps, avoir déposé leur budget, même si l'on peut le regretter, comme vous.

Je peux avoir de la compréhension et je peux même vous dire – puisque Mme De Bue, tout à l'heure, a eu la décence de ne pas le soulever ; mais moi je vais le faire – que, par rapport à ce qui s'est passé chez elle, elle a travaillé durant la période budgétaire sans son chef de cabinet. Vous qui l'avez été dans la vie, vous connaissez l'importance de celui qui est au-dessus. Son chef de cabinet était atteint par le covid et hospitalisé. Il faut donc aussi, sur un plan humain, avoir un peu de compréhension.

Par contre, sur le fond – c'est là que je vous demande de nous rejoindre –, j'ai clairement dit à la Cour des comptes que le budget ait été déposé ou pas, l'objectif qui est celui qui a été fixé par le Gouvernement est l'objectif qui devra être respecté. En d'autres termes, ceux qui n'ont pas encore déposé leur budget savent évidemment à quoi s'en tenir. Pour ceux qui l'auraient déposé en ne tenant pas compte de l'objectif du Gouvernement ils devront s'adapter. Comme cela, vous avez une partie de la réponse.

Je vais prendre un deuxième exemple : IPP et DLU, et je pourrais dire la même chose pour la taxe de circulation. Nous reprenons des chiffres qui nous sont communiqués tantôt par le SPF Finances, puisqu'il en est le détenteur, tantôt par le SPW Finances Wallonie, parce qu'il en est le détenteur aussi. Ce sont les deux sources. Nous le faisons non pas seulement à toute crédibilité, nous le faisons par respect des obligations.

Quand on ne met pas ce chiffre, à juste titre d'ailleurs, vous le pointez directement et vous mettez Mme De Bue mal à l'aise. On ne peut pas à la fois venir nous dire : « On a gagné parce que l'on a pointé une erreur », même s'il y a une explication, que je vous ai donnée, et puis dans l'autre cas nous dire : « On aurait dû mettre d'autres chiffres ». C'est une réflexion à géométrie variable que je ne suis pas.

Les chiffres sont ceux communiqués par les instances qui doivent les communiquer. Que ces chiffres puissent encore évoluer durant l'année, on peut le comprendre.

C'était là le deuxième exemple que je voulais vous donner.

J'ai moi-même en son temps souvent pointé la DLU et j'étais de l'autre côté. On venait avec 70 millions d'euros, et c'est impossible. Ici, pour le coup, il y a une explication et des renseignements donnés par le SPF Finances. On sait que des dossiers n'ont pas pu être traités en 2020 et viendront en 2021.

Il y a ce que l'on appelle un panier. Généralement, ce ne sont pas les petits poissons que l'on a dans la DLU. Il y en a qui sont un peu à l'aise et ceux qui ont un remord de conscience. Ils reviennent avec une hotte un peu plus remplie que d'autres.

Ce sont les informations que nous avons et c'est pour cela qu'il nous a été indiqué de mettre ce montant. Sinon, j'aurais mis la moitié. Quand on a ces informations, on le fait judicieusement.

Je reviens à ce que je disais tout à l'heure sur le jeu majorité-opposition : vous voyez tout en noir – je n'ai pas dit que vous étiez Dark Vador et je ne vais pas tout assimiler non plus ; il ne peut pas y en avoir deux dans le même parti –, mais ce n'est pas tout noir ni tout blanc. Parfois, on est un peu optimiste, comme vous le dites ; cela peut arriver, mais c'est dans ma nature. Je suis quelqu'un qui essaie de trouver des solutions plutôt que de passer son temps à me disputer.

Sur la pratique que vous décrivez, celle du fait que l'on aurait tripoté, camouflé, caché les marqueurs, je ne crois pas avoir manqué une minute du conclave et je n'ai pas vu ce genre de pratique. Je peux clairement vous dire que je n'ai pas vu ces pratiques. Je suppose que vous ne faites pas appel à d'autres souvenirs ou à d'autres manières de travailler dans le passé. Dans la pratique que j'ai vécue avec mes collègues du Gouvernement, non, je n'ai pas vu cela du tout. Personne n'a même essayé. La prudence et la cohérence ont toujours été de mise.

Parfois, je peux le reconnaître, l'erreur étant humaine, on peut en commettre. Celui qui considère qu'il est parfait n'est sans doute plus de ce monde. La perfection, c'est toujours dangereux. Je le lisais encore chez Jacques Attali ce week-end : « La perfection, la pureté, c'est très dangereux ». Je préfère la mixité, quand les gens se mélangent, la tolérance, la modestie.

Voilà la manière avec laquelle on a essayé de faire. Je vois que je vous ai convaincu et cela me rassure. Si j'arrive même à faire cela, c'est que l'on aura fait un grand pas.

(Réaction de M. Desquesnes)

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais ajouter.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – C'est toujours très agréable de vous écouter, Monsieur le Ministre, parce que vous avez un certain talent d'histrion et une grande éloquence. Je n'ai pas de problème à le dire.

Par contre, il y a aussi des chiffres. J'ai l'impression que, plus vous surjouez, plus vous mettez du « sfumato » devant le tableau qui correspond à notre budget.

Si vous êtes rigoureux – et je ne doute pas que vous l'êtes comme ministre du Budget –, il y a les remarques de la Cour des comptes et les erreurs reconnues par vos ministres. Tout le monde peut se tromper.

La demande de mon groupe de faire revenir Mme De Bue n'est pas une demande qui vise à pointer une erreur. C'est demander à ce qu'il y ait une correction dans l'erreur. C'est vous le ministre du Budget. S'il y a bien un endroit où l'on doit débattre de cela, c'est dans cette commission du lundi.

Il y a quelques points : la SOFICO, Wallonie cyclable, l'AViQ. Ce sont des erreurs qui sont pointées et qui influencent toutes, malheureusement, dans un sens assez net, la situation du résultat budgétaire wallon.

Par contre, je ne vous suis plus parce que je ne sens pas la volonté du Gouvernement de corriger ce qui est une erreur. Ce n'est pas un problème de choix politique. On ne parle pas de cela, on en parlera jeudi. C'est dans les chiffres qui nous sont soumis aujourd'hui.

Si l'on ne corrige pas ces chiffres d'ici jeudi, que va-t-il se passer ? Les parlementaires vont voter sur un budget qui n'est pas réel. On nous dit : « À l'ajustement budgétaire, on corrigera tout cela ». Cela change quand même fondamentalement la donne par rapport au message qui est aussi celui que votre Gouvernement porte, Monsieur Crucke, qui est de dire : « On a la souplesse et la flexibilité, on utilise les marges de manœuvre de l'Europe ». Je suis 100 % d'accord avec cette logique. Mais vous dites : « Sur le budget courant, attention, on va tenir les choses parce que Moody's nous tient à l'œil et il y a les marchés » ; pas avec de petits subterfuges ou des erreurs.

Je ne sais pas si c'est une erreur volontaire ou non, peu importe. Maintenant que l'erreur est connue, il faut la corriger. N'attendez pas l'ajustement budgétaire. Sinon, vous allez devoir monter à la tribune jeudi prochain pour dire : « Regardez mon budget : qu'il est beau ! Le covid, c'est difficile ». J'entends déjà les grandes envolées lyriques que l'on vous connaît. Vous m'excuserez, mais l'opposition va dire : « Monsieur le Ministre, vous vous trompez. Ce n'est pas le cdH qui le dit, c'est la Cour des comptes qui vous dit que votre calcul n'est pas bon ».

Notre demande aujourd'hui, Monsieur le Ministre, c'est que vous adoptiez avec votre Gouvernement un correctif budgétaire pour que les parlementaires puissent avoir les vrais chiffres du budget initial 2021.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021 (DOC. 354 (2020-2021) N° 1)

Examen et vote des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles du projet de décret contenant le deuxième ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 354 (2020-2021) N° 1).

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Excusez-moi de vous interrompre, mais l'examen et le vote des amendements viendront-ils par après ?

M. le Président. – Vous avez déposé des amendements concernant le budget des dépenses. Nous sommes ici sur le budget des recettes.

M. Mugemangango (PTB). – Parfait. Au temps pour moi.

Art. 1er à 21

M. le Président. – Les articles 1er à 21 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 1er à 21 sont adoptés par 8 voix contre 2.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur les tableaux annexés et sur l'ensemble du projet de décret contenant le deuxième ajustement du budget général des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 354 (2020-2021) N° 1).

Par 8 voix contre 2, la Commission du budget et des infrastructures sportives recommande l'adoption du projet de décret ainsi que les tableaux annexés par l'assemblée plénière.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021 (DOC. 355 (2020-2021) N° 1 À 1*TER*)

Examen et vote des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 355 (2020-2021) N° 1).

Art. 1er à 41

Les articles 1er à 41 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 1er à 41 sont adoptés par 8 voix contre 2.

Art. 42

À cet article, un amendement a été déposé par Mme Kapompole, MM. Cornillie et Clersy (Doc. 355 (2020-2021) N° 7).

La parole est à Mme Kapompole pour présenter cet amendement.

Mme Kapompole (PS). – Pour cet amendement déposé avant approbation du rapport, il s'agit d'ajouter après les mots « programmation 2021-2027 » les termes suivants : « hors régime d'aide et hors investissements au crédit direct par la Région wallonne dans le cadre des programmes FEDER des régions moins développées, régions de transition, régions plus développées et coopération territoriale européenne, volets A, B et C tels qu'approuvés par le Gouvernement wallon et la Commission européenne ».

Cet amendement vise à apporter plus de précision et à pouvoir donner plus en profondeur les différents projets qui sont concernés par cette nouvelle programmation et l'habilitation donnée par celle-ci.

M. le Président. – Je présume qu'il n'y a pas de demande de parole par rapport à l'amendement.

L'amendement (Doc. 355 (2020-2021) N° 7) est adopté par 8 voix et 2 abstentions.

L'article 42 tel qu'amendé est adopté par 8 voix contre 2.

Art. 43 à 190

Les articles 43 à 190 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 43 à 190 sont adoptés par 8 voix contre 2.

Art. 191 à 193

Mme Mauel ne votera pas sur ces articles puisqu'il s'agit de cavaliers budgétaires qui modifient une législation dont l'exercice a été transféré.

Les articles 191 à 193 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 191 à 193 sont adoptés par 7 voix contre 2.

Art. 194 à 196

Les articles 194 à 196 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles sont adoptés par 8 voix contre 2.

Art. 197

À cet article, un amendement n° 1 (Doc. 355 (2020-2021) N° 6) a été déposé par MM. Sahli, Legasse, Disabato, Mmes Laffut, Sobry et Roberty.

La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). – À ma connaissance, cet amendement a déjà été déposé et expliqué dans la commission de la ministre Morreale.

M. le Président. – De toute façon, il n'y a pas de demande d'intervention ou d'explication complémentaire.

L'amendement n° 1 (Doc. 355 (2020-2021) N° 6) est adopté par 8 voix et 2 abstentions.

L'article 197 tel qu'amendé est adopté par 8 voix contre 2.

Art. 198

À cet article, un amendement n° 2 (Doc. 354 (2020-2021) N° 6) a été déposé par MM. Sahli, Legasse, Disabato, Mmes Laffut, Sobry et Roberty.

Cet amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement n° 2 (Doc. 355 (2020-2021) N° 6) est adopté par 8 voix et 2 abstentions.

L'article 198 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 198 tel qu'amendé est adopté par 8 voix contre 2.

Art. 199

L'article 199 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 199 est adopté par 8 voix contre 2.

Art. 200 à 207

Mme Mauel ne participera pas au vote pour la même raison qu'évoquée tout à l'heure.

Les articles 200 à 207 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 200 à 207 sont adoptés par 7 voix contre 2.

Art. 208 à 214

Les articles 208 à 214 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 208 à 214 sont adoptés par 8 voix contre 2.

Au tableau annexé, un amendement (Doc. 355 (2020-2021) N° 3) a été déposé par M. Mugemangango.

La parole est à M. Mugemangango pour présenter cet amendement.

M. Mugemangango (PTB). – Deux amendements sont déposés, l'un sur l'AB 11.01 et l'autre sur l'AB 41.02. Dois-je expliciter les deux maintenant ?

M. le Président. – Le premier amendement que je vous propose d'expliciter concerne l'augmentation du fonds Post-covid-19 de sortie de la pauvreté de 10 millions d'euros et avec la diminution correspondante en ce qui concerne le Fonds de rayonnement de la Wallonie.

M. Mugemangango (PTB). – Tout à fait, je vous remercie.

En Commission des affaires générales, des discussions ont eu lieu sur ce fameux Fonds de rayonnement de la Wallonie ; discussions qui ne sont pas tout à fait récentes. On a eu aussi cette discussion au moment de l'ajustement budgétaire, à savoir à quoi sert ce Fonds de rayonnement de la Wallonie. Il n'y a pas de clarté sur la manière dont ce fonds va être dépensé et exactement à quels bénéficiaires cela pourrait profiter. C'est déjà un premier questionnement.

Le deuxième questionnement, c'est plutôt le défi auquel la Wallonie va devoir faire face en termes d'explosion de la pauvreté quand on parle par exemple des indépendants qui se retrouvent dans des situations compliquées et quand on parle des travailleurs qui vont se retrouver dans des situations de basculement de pauvreté avec toute la préoccupation qui est nôtre d'éviter ce basculement puisque c'est beaucoup plus compliqué de sortir les gens de la pauvreté que de les empêcher d'y entrer.

Ce sont les raisons pour lesquelles on propose un transfert de 10 millions d'euros qui partiraient de ce Fonds de rayonnement de la Wallonie et qui iraient soutenir le fonds Post-covid-19 de sortie de la pauvreté vu les défis que l'on a sur ce terrain dans notre Région.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Je vais être très bref pour ne pas multiplier les débats et parce que ce débat a effectivement déjà eu lieu.

La majorité et le Gouvernement ne souhaitent pas soutenir cet amendement pour deux raisons.

Premièrement, et vous le reconnaîtrez bien, le Fonds de lutte contre la pauvreté est une nouveauté de ce Gouvernement qui permet de structurer une politique, ce qui est une première. Je ne dis pas qu'il n'y a jamais eu, et vous ne le dites pas non plus d'ailleurs, d'éléments de lutte contre la pauvreté. C'est en partie disséminé. Ils sont encore présents, mais il y a une volonté supplémentaire par rapport à ce fonds. Je crois qu'il est important de voir comment tout cela sera opéré et organisé.

Deuxièmement, j'entends bien votre réticence par rapport au Fonds de rayonnement, mais je crois que c'est important aussi, surtout dans une période comme celle-ci, d'avoir un poids suffisant pour valoriser l'attractivité de la Wallonie ; pas seulement l'intérieur. Il y a de la conviction à avoir vis-à-vis de nos citoyens, mais aussi à l'extérieur par des possibilités qui, en

valorisant la Wallonie, permettraient aussi d'attirer des investissements supplémentaires.

Les deux me semblent totalement logiques et devraient être maintenus en tant que tels.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Il y a un élément sur lequel le ministre n'a pas répondu et il aura l'occasion de le faire probablement dans les jours à venir.

Ce Fonds de rayonnement de la Wallonie, je ne peux même pas en contester l'utilité vu qu'il n'est pas défini. Le problème, c'est la transparence. C'était d'ailleurs évoqué dans la Commission des affaires générales où un député de la majorité a défendu que ce fonds allait servir notamment pour l'aide aux milieux culturels alors que, quand on lit le libellé du fonds dans les documents du Gouvernement, ce n'est même pas mentionné que c'est pour l'aide des secteurs culturels. Il y a un flou au sein même de la majorité sur ce à quoi ce fonds doit servir.

Le premier problème que j'ai évoqué, et vous l'avez bien remarqué dans ma prise de parole précédente, c'est la question de la transparence de ce fonds. Là-dessus, on a un problème. Dans ce sens, je n'en conteste même pas l'utilité, mais bien la transparence.

Le second élément, oui, il y a dans le budget différents éléments liés à la lutte contre la pauvreté, et je ne le conteste pas. Par contre, ce que je conteste ou ce qui me sensibilise, ce qui nous inquiète, c'est l'ampleur du défi lié à la lutte contre la pauvreté.

Là, on se dit que si les deux éléments manquent de transparence et le défi social au niveau de la pauvreté, on ferait mieux de décider de transférer les 10 millions d'euros que l'on propose vers la lutte contre la pauvreté, quitte pour le Gouvernement dans les prochains budgets à clarifier ce qu'il veut réellement dire par Fonds de rayonnement de la Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Un bref mot parce que les débats de la commission de jeudi et de vendredi ont été évoqués, à juste titre. Je m'y réfère largement pour ce qui concerne l'option prise.

Au-delà de cela, je veux rappeler que lorsqu'un député de la majorité, issu de mon groupe d'ailleurs, a évoqué l'investissement au niveau du secteur culturel, c'est parce qu'en 2020 déjà un appel à projets a été lancé pour ce qui concerne le soutien aux industries créatives puisqu'on sait que dans « l'entrelacs des compétences » la Région ne peut pas tout faire et qu'elle a choisi ce canal pour, à un moment donné, essayer d'avoir une action positive par rapport au milieu culturel.

Indiquer qu'il y a un flou au sein de la majorité… En tout cas, sur ce point, il y a une action claire qui est décidée et qui est aujourd'hui en cours de mise en œuvre.

Pour ce qui concerne la transparence, il y a moyen de mieux faire. C'est un travail qui est toujours itératif. On sait dans quelles circonstances nous nous trouvons ici. Le ministre-président a lui-même répondu à la question en annonçant un projet de décret sur ce sujet.

À un moment donné, le débat se poursuivra bien évidemment sur cet enjeu.

M. le Président. – L'amendement (Doc. 355 (2020-2021) N° 3) est rejeté par 8 voix contre 1 et 1 abstention.

Un amendement (Doc. 355 (2020-2021) N° 4) a été déposé par M. Mugemangango.

La parole est à M. Mugemangango pour présenter cet amendement.

M. Mugemangango (PTB). – Il s'agit d'un amendement qui fait référence à la possibilité pour les ministres qui n'ont plus de fonctions de disposer de collaborateurs qui sont rémunérés par les finances publiques. Pour nous, c'est un avantage ou un privilège qui pose problème.

D'abord, en termes d'utilité, c'est contestable. Cela a été dit en Commission des affaires générales. Les personnes qui sont ministres et qui sont hors charge ont encore des sollicitations nombreuses. Le constat est que la très grande majorité de ces personnalités se retrouvent aussi dans des fonctions, qu'elles soient parlementaires et ministérielles, dans le cadre desquelles elles ont aussi la possibilité d'avoir les équipes nécessaires pour faire face à ces sollicitations.

Le second élément qui frappe, c'est la différence de traitement entre n'importe quel travailleur en Wallonie et les ministres concernés dans la mesure où n'importe quel travailleur, qu'il soit de General Electric, puisque c'est une entreprise dont on parle régulièrement maintenant, ou de Caterpillar, entreprise qui a connu des problèmes que l'on connaît, quand un travailleur perd son travail, il perd évidemment les avantages sociaux qui sont liés à son travail. Dans ce sens, pour nous, c'est vraiment un élément qui est frappant dans la situation actuelle, où tout le monde vit des difficultés tandis que ce type de privilège continue à exister. C'est, pour nous, un privilège d'un autre temps.

Dans ce sens, l'intervention que l'on a faite en Commission des affaires générales allait clairement dans le sens de supprimer cet élément ou cet avantage et de transférer les montants nécessaires à des éléments qui sont plus importants, notamment vers, comme on en a parlé tout à l'heure, des éléments qui peuvent soutenir la

lutte contre la pauvreté. C'est l'objet de cet amendement.

M. le Président. – L'amendement (Doc. 355 (2020-2021) N° 4) est rejeté par 9 voix contre 1.

Un amendement (Doc. 355 (2020-2021) N° 5) a été déposé par MM. Nemes, Hermant, Mugemangango et Mme Bernard.

L'amendement est retiré à la demande de ses auteurs.

J'informe la commission que nous avons reçu les recommandations de l'ensemble des commissions parlementaires qui ont toutes exprimé à la majorité des recommandations positives pour l'adoption du projet de décret.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 355 (2020-2021) N° 1 à 1*ter*).

Par 8 voix contre 2, la Commission du budget et des infrastructures sportives recommande l'adoption du projet de décret tel qu'amendé ainsi que les tableaux annexés par l'assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Je vous fixe rendez-vous à 14 heures pour notre séance de commission. Nous aborderons des questions orales uniquement.

Je renouvelle, comme je l'ai fait jeudi dernier, mes remerciements à la fois à M. le Ministre et à ses collaborateurs ainsi qu'à l'ensemble des services du greffe et à chacune et à chacun d'entre vous.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 11 heures 14 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. John Beugnies, PTB
M. René Collin, Président
M. Jean-Luc Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives
Mme Valérie De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière
M. François Desquesnes, cdH
Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Joëlle Kapompole, PS
M. Germain Mugemangango, PTB
M. Jean-Paul Wahl, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base / allocation budgétaire / article de base
AViQ	Agence pour une vie de qualité
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
DLU	Déclaration libératoire unique
Famifed	Agence fédérale pour les allocations familiales
FEDER	Fonds européen de développement régional
IPP	impôt des personnes physiques
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SPF	service public fédéral
SPW	service(s) public(s) de Wallonie
UAP	unité(s) d'administration publique